

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 6 DEC. 2006

Droit de souss: Pr. 370

L'assistant:
Le chancelier d'Etat

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrond. V
du service des forêts et
du paysage:

La Commune:

Sierre, le 23/06/06
RAYMOND RUDAZ
Géomètre officiel

Sierre, le 23/06/06
CHRISTOF
Ing. forestier 0723 132
D.A.N.C. 3973 VEN

Sierre, le 01 JUIN 2006

Plan cadastral 23

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Version: 20.04.05

DATE: 20.04.05

DESSIN: PG

CONTROLE: CT

Fichier: 1178d010.dwg

Format: 1.05m2

